

Nombre de
membres en
exercice

95

Présents et
représentés

85

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND ANNECY

SEANCE du 25 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq
Le vingt cinq du mois de septembre à dix-huit heures

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE du Grand Annecy, dûment convoqué en séance officielle le dix huit septembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni Cap Périaz (Annecy - Seynod) en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

Délibération

Date de mise
en ligne

3 OCT. 2025

Déposée en
Préfecture le

3 OCT. 2025

Etaient présents

Jean-Pascal ALBRAN, Etienne ANDRÉYS, Christian ANSELME, Jacques ARCHINARD, Gilles ARDIN, Olivier BARRY, Isabelle BASTID, Nicole BLOC, Franck BOGEY, Cécile BOLY, Stéphane BOUCLIER, Catherine BOUVIER, Christian BOVIER, Vanessa BRUNO, Pierre BRUYERE, Karine BUI-XUAN-PICCHEDDA, Lola CECCHINEL, Odile CERIATI-MAURIS, Josette CHARVIER, Martine COUTAZ, Max DAGAND, Sandrine DALL'AGLIO, Roland DAVIET, Jean-François DEGENNE, Joëlle DERIPPE-PERRADIN, Isabelle DIJEAU, Fabienne DULIEGE, Denis DUPERTHUY, Elisabeth EMONET, Gilles FRANÇOIS, Fabien GERY, Fabienne GREBERT, Aurélie GUEDRON, Marion LAFARIE, Frédérique LARDET, Elisabeth LASSALLE, François LAVIGNE-DELVILLE, Patrick LECONTE, Karine LEROY, Bruno LYONNAZ, Benjamin MARIAS, Viviane MARLE, Christian MARTINOD, Pierre-Louis MASSEIN, Catherine MERCIER-GUYON, Thomas MESZAROS, Aurélien MODURIER, Philippe MORIN, Magali MUGNIER, Michel MUGNIER-POLLET, Alexandre MULATIER-GACHET, Xavier OSTERNAUD, Gérard PASTOR, Raymond PELLICIER, Tony PESSEY, Christian PETIT, Eric PEUGNIEZ, Christophe PONCET, Agnès PRIEUR-DREVON, Jean-Luc RIGAUT, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Yannis SAUTY, Nora SEGAUD-LABIDI, Jean-Louis TOÉ, Olivier TRIMBUR, Gilles VIVIAN

Avaient donné procuration

François ASTORG à Pierre-Louis MASSEIN, Michel BEAL à Elisabeth EMONET, Alexandra BEAUJARD à Aurélie GUEDRON, Marie BERTRAND à Karine BUI-XUAN-PICCHEDDA, Patrick BOSSON à Catherine BOUVIER, Corinne BOULAND à Cécile BOLY, Samuel DIXNEUF à Viviane MARLE, Chantale FARMER à Yannis SAUTY, Anthony GRANGER à Isabelle DIJEAU, Ségolène GUICHARD à Roland DAVIET, Charlotte JULIEN à Alexandre MULATIER-GACHET, Christiane LAYDEVANT à Joëlle DERIPPE-PERRADIN, Claire LEPAN à Denis DUPERTHUY, Patricia MERMOZ à Gilles ARDIN, Monique PIMONOW à Jean-Pascal ALBRAN, Bénédicte SERRATE à Fabien GERY, Guillaume TATU à Fabienne GREBERT

Etaient excusé(e)s

Frédérique BANGUÉ, Bilel BOUCHETIBAT, Henri CHAUMONTET, David DUBOSSON, Jean-François GIMBERT, Frédérique KHAMMAR, Jean-Claude MARTIN, Antoine de MENTHON, Laure ODORICO, Marie-Luce PERDRIX

Magali MUGNIER est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

OBJET

OUVERTURE DES COMMERCES LE DIMANCHE - AVIS DU GRAND ANNECY POUR L'ANNÉE 2026

Frédérique LARDET, rapporteur

Vu la loi n° 2015-990 du 6 Août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques ;

Vu le Code du Travail et notamment ses articles L 3132-3 et L 3132-26 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 5/76 du 7 juillet 1976 faisant obligation, dans le département de la Haute-Savoie, de fermeture le dimanche des commerces de détail où sont mis en vente des matériels de radio-télévision, électroménager, quincaillerie, bricolage, équipements de la maison et articles de droguerie.

La loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques a modifié les règles en matière de repos dominical dans les commerces de détail.

Les maires des communes peuvent, depuis 2016, accorder des autorisations d'ouverture aux commerces de leurs communes 12 dimanches par an.

Au-delà de 5 dimanches, donc pour les 7 restants, ils doivent préalablement obtenir un avis favorable de l'EPCI auquel la commune appartient.

Pour l'année 2026,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

d'émettre un avis favorable à l'ouverture de l'ensemble des commerces des communes de l'agglomération :

- le premier dimanche de chaque période de soldes d'hiver et d'été, à savoir, compte tenu du calendrier des soldes arrêté pour 2026, le dimanche 11 janvier 2026 et le dimanche 28 juin 2026 ;
- le dimanche 29 novembre 2026 et les dimanches 6, 13, 20 et 27 décembre 2026.

Pour ces dates, il sera demandé à la Préfète de bien vouloir suspendre l'arrêté préfectoral n° 5/76 faisant obligation, en Haute-Savoie, de fermeture des commerces de détail où sont mis en vente des matériels de radio-télévision, électroménager, quincaillerie, bricolage, équipement de la maison et des articles de droguerie.

Il appartiendra à chaque commune de l'agglomération d'intégrer ces dates dans son calendrier, qui pourra comporter jusqu'à 12 dimanches et qu'elle communiquera à la Préfecture.

LA DÉLIBÉRATION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

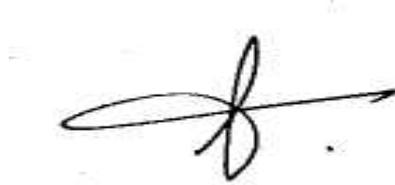
Voix POUR : 85

Le Secrétaire de séance,



Magali MUGNIER

Pour extrait conforme
Pour la Présidente et par délégation,
la Directrice Générale,



Virginie AULAS.